



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2200-Direction de la culture et du tourisme-

DELIBERATION N° D.2022.06.16 **du Conseil communautaire du 29 juin 2022**

Conseil d'administration de l'association "Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc" **Election des représentants du collège des élus**

Date de la convocation : 21 juin 2022
Date d'affichage : 30 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Madame Lucie LONCLE DUDA
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm PoulleNNec, M. Benoît RIBERT, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. François DARCHIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Erik LINQUIER, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL.
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Vanessa AUROY (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.2121-21 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code du tourisme et notamment les articles L.133-2 à L.133-6 et R.133-19 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;

Vu la délibération n° D.2022.02.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 relative à l'évolution de l'Office de tourisme intercommunal à compter du 1^{er} mai 2022 ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et notamment son article 15.

Lors de sa délibération du Conseil communautaire du 15 février 2022, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a choisi de confier, à compter du 1^{er} mai 2022, la promotion touristique à une nouvelle association fédérant les précédents offices de tourisme communaux de Bougival, Jouy-en-Josas et Versailles en office intercommunal.

Dénommé « Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc », il assurera les missions suivantes : accueil et d'information des touristes, promotion touristique sur l'ensemble du territoire, coordination des acteurs locaux du tourisme et relation avec les différents partenaires. Il pourra être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques. Il peut également lui être confié la gestion d'équipements touristiques. Pour réaliser ces objectifs, l'Office peut vendre les biens ou les services qu'il produit et peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques.

Conformément à la délibération et à l'article 15 des statuts de l'association « Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc », il convient de désigner les représentants de Versailles Grand Parc au sein du conseil d'administration de l'association. Le collège des élus est composé de 10 membres désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux.

Le vote a lieu au scrutin secret ou public, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Les listes de conseillers communautaires et municipaux candidats sont appelées à se faire connaître. Le Conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc » élira en son sein les membres de son Bureau, dont le Président.

Sont proposés par la Majorité les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants :

- Madame Marie-Hélène AUBERT ;
- Monsieur Luc WATTELLE ;
- Madame Florence MELLOR ;
- Monsieur Thierry DUGUET ;
- Monsieur Olivier de LA FAIRE ;
- Monsieur Philippe PAIN ;
- Madame Nadia OTMANE TELBA ;
- Monsieur Eric DUPAU ;
- Madame Brigitte CHAUDRON ;
- Madame Anne-Lys de HAUT de SIGY ;

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder, conformément à l'article 15 des statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, par vote au scrutin public à l'élection des 10 représentants du collège des élus au sein du conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme et des Congrès ».

- 2) sont élus comme membres du conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc », au nom de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les représentants suivants :

| |
|----------------------------|
| - Marie-Hélène AUBERT |
| - Luc WATTELLE |
| - Florence MELLOR |
| - Thierry DUGUET |
| - Olivier de LA FAIRE |
| - Philippe PAIN |
| - Nadia OTMANE TELBA |
| - Eric DUPAU |
| - Brigitte CHAUDRON |
| - Anne-Lys de HAUT de SIGY |

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 67 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.